

COMMUNE DE CATENAY

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 27 février 2020

L'an deux mil vingt, le jeudi vingt-sept février à vingt heures trente minutes, le conseil municipal, légalement convoqué le 19 février 2020, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Norbert CAJOT, Maire.

Présents : M. Éric PHILIPPE, M. Jean-Claude FLEURY, Mme Chantal DONCKELE, M. Patrick ROBIN, M. Alain OLIVIER, M. Didier CUVILLY, Mme Maryse TREHIN, M. Philippe CAUVILLE, Mme Marie GUENET, M. Bertrand RETOUT, M. Alain DOUBLET,

Absents excusés : Mme Isabelle LEMERCIER, Mme Isabelle QUINTARD, Mme Émilie LEMOUCHER

Secrétaire de séance : Mme Chantal DONCKELE

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 12

Nombre de votants : 12

Compte de gestion du budget communal 2019

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le compte de gestion du budget communal 2019 établi par le receveur de la trésorerie de Blainville-Crevon à la clôture de l'exercice.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le compte de gestion du budget communal 2019.

Compte administratif 2019 - Commune

Le conseil municipal réuni sous la présidence de **M. Jean-Claude FLEURY** a étudié le compte administratif qui se présente comme suit :

Fonctionnement

Dépenses	430 087,21 €	
Recettes	469 805,49 €	
Excédent de fonctionnement		39 718,28 €

Investissement

Dépenses	180 197,31 €	
Recettes	159 656,60 €	
Déficit d'investissement		20 540,71 €

Après intégration des résultats de 2018, l'excédent cumulé de fonctionnement au 31-12-2019 est de **152 095,32 €** et le déficit d'investissement cumulé au 31-12-2019 est de **2 373,68 €**.

M. le Maire s'est retiré pour le vote.

Le compte administratif est approuvé à l'unanimité.

Affectation du résultat du budget communal 2019

Compte tenu des résultats du compte administratif 2019 et des restes à réaliser, M. le Maire propose l'affectation suivante :

Excédent de fonctionnement au 31 décembre 2019	152 095,32 €
Déficit d'investissement au 31 décembre 2019	2 373,68 €
Restes à réaliser en dépenses	2 540,00 €
Restes à réaliser en recettes	0,00 €
Besoin de financement au 1068	4 913,68 €
Excédent de fonctionnement à reporter	147 181,64 €
Déficit d'investissement à reporter	2 373,68 €

L'affectation du résultat communal est approuvée à l'unanimité.

Présentation brève et synthétique du compte administratif communal 2019

Voir annexe jointe

Compte de gestion du budget du lotissement 2019

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le compte de gestion du budget du lotissement 2019 établi par le receveur de la trésorerie de Blainville-Crevon à la clôture de l'exercice.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le compte de gestion du budget du lotissement 2019.

Compte administratif 2019 - Lotissement

Le conseil municipal réuni sous la présidence de **M. Jean-Claude FLEURY** a étudié le compte administratif qui se présente comme suit :

Fonctionnement

Dépenses	202 342,97 €	
Recettes	155 076,57 €	
Déficit de fonctionnement		47 269,40 €

Investissement

Dépenses	155 072,97 €	
Recettes	154 966,97 €	
Déficit d'investissement		106,00 €

Après intégration des résultats de 2018, l'excédent cumulé de fonctionnement au 31-12-2019 est de **266 130,32 €** et le déficit d'investissement cumulé au 31-12-2019 est de **155 072,97 €**.

M. le Maire s'est retiré pour le vote.

Le compte administratif est approuvé à l'unanimité.

Affectation du résultat du budget lotissement 2019

Compte tenu des résultats du compte administratif 2019, M. le Maire propose l'affectation suivante :

Déficit de fonctionnement au 31 décembre 2019	47 269,40 €
Déficit d'investissement au 31 décembre 2019	106,00 €
Excédent de fonctionnement à reporter	266 130,32 €
Déficit d'investissement à reporter	155 072,97 €

L'affectation du résultat du lotissement est approuvée à l'unanimité.

Présentation brève et synthétique du compte administratif du lotissement 2019

Voir annexe jointe

Vote des subventions 2020

Monsieur le Maire présente les propositions de subventions pour l'année 2020.

Une baisse de la subvention pour l'ASCC est prévue de 150 € car la commune paie la Sacem pour leurs manifestations.

Pour l'association Catenay-Lubien, M. le Maire propose une hausse de 150 €.

Pour le Croquet-Club Castagnier, il est proposé une hausse de 50€.

Anciens combattants	200,00
Amicale des Sapeurs-Pompiers	100,00
Prévention routière	50,00
Musée des Sapeurs-Pompiers	100,00
Croquet Club Castagnier	300,00
Lis-moi une histoire	250,00
ASCC	300,00
CLIC	2 300,00
Coopérative Scolaire	350,00
Vélo Club	1 500,00
Comité des Fêtes	1 800,00
Feuilles automne	350,00
Coopérative Collège	250,00
Coopérative Lycée	250,00
Association Catenay-Lubien	900,00
CCAS	8 000,00
Autres subventions	5 665,00
TOTAL	22 665,00

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve les subventions inscrites dans le tableau ci-dessus.

Subvention exceptionnelle – Association Catenay-Lubien

M. le Maire informe le conseil municipal que nous avons reçu une demande de l'Association Catenay-Lubien pour une subvention exceptionnelle car elle reçoit en juillet 2020 une délégation de 15 personnes de la commune de Lubien.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de verser une subvention exceptionnelle à l'Association Catenay-Lubien de 500,00 €.

Subvention exceptionnelle – Envol Saint-Jean

M. le Maire informe le conseil municipal que nous avons reçu un courrier de l'institut médico-éducatif de l'Envol Saint-Jean situé à Bois-Guillaume. Ce courrier nous indique qu'une de nos administrés est accueillie dans cet institut. L'institut nous demande une subvention.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du courrier, décide de verser une subvention exceptionnelle à l'institut médico-éducatif de l'Envol Saint-Jean de 50 €.

Délibération : Facture Euclid-Eurotop

M. le Maire explique au conseil municipal que, suite à l'effondrement d'un mur de soutènement, rue de l'Abreuvoir pendant les vacances d'hiver, nous avons dû faire intervenir le géomètre Euclid-Eurotop pour délimiter à qui appartenait le mur.

Vu que cette dépense sera suivie de travaux pour rénover ce mur, nous pouvons inscrire cette dépense en investissement. La facture s'élève à 1 020,00 € HT, soit 1 224,00 €.

M. le Maire demande au conseil municipal de pouvoir payer cette facture de Euclid-Eurotop avant le vote du budget d'un montant de 1 224,00 € TTC qui sera mis au compte 2111 en investissement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'accepter la demande de M. le Maire de payer par avance la facture de Euclid-Eurotop au compte 2111 le montant de 1 224,00 € TTC.

Délibération : Rénovation d'un mur de soutènement rue de l'Abreuvoir

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de rénover le mur de soutènement rue de l'Abreuvoir qui s'est écroulé pendant les vacances d'hiver.

Monsieur Le Maire a sollicité le géomètre Euclid Eurotop pour redéfinir la limite de propriété entre les voisins et la commune et l'entreprise MDT pour la rénovation du mur de soutènement pour établir des devis d'un montant total HT de 12 475,00 €.

Après concertation, le conseil municipal décide :

- d'autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ce projet ;
- de porter les dépenses en investissement au budget primitif 2020.

Délibération : Demande de subvention DETR pour la rénovation d'un mur de soutènement rue de l'Abreuvoir

M. le Maire informe le conseil municipal de la nécessité de rénover le mur de soutènement rue de l'Abreuvoir qui s'est écroulé pendant les vacances d'hiver.

M. Le Maire informe le conseil municipal qu'une subvention peut-être demandée au titre de des aménagements de sécurité sur la voirie communale au niveau de la DETR.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, approuve ce projet et décide :

- d'exécuter les travaux de rénovation du mur de soutènement en 2020,
- d'inscrire cette dépense au budget primitif 2020,
- demande à M le Maire d'effectuer une demande de subvention auprès de la Préfecture au titre de la DETR 2020,
- autorise M le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ce projet.

Délibération : Demande de subvention au département pour la rénovation d'un mur de soutènement rue de l'Abreuvoir

M. le Maire informe le conseil municipal de la nécessité de rénover le mur de soutènement rue de l'Abreuvoir qui s'est écroulé pendant les vacances d'hiver.

M. Le Maire informe le conseil municipal qu'une subvention peut-être demandée au titre de la rénovation d'ouvrage d'art au niveau du Département.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, approuve ce projet et décide :

- d'exécuter les travaux de rénovation du mur de soutènement en 2020,
- d'inscrire cette dépense au budget primitif 2020,
- demande à M le Maire d'effectuer une demande de subvention auprès du département,
- autorise M le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ce projet.

Délibération : Changement de PC pour la dématérialisation @ctes

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de changer de matériel informatique à cause du système d'exploitation qui doit être Windows 10 car il n'y a plus de mise à jour sur Windows 7. De plus, le prochain ordinateur devra être plus performant pour accueillir l'application @ctes pour la dématérialisation des délibérations et des budgets.

Monsieur Le Maire a sollicité la société Micro technique pour le changement de PC et la société Cosoluce pour l'achat d'une clé RGS** pour la dématérialisation. Elles nous ont établis des devis pour un montant total HT de 1 758,34 €.

M. le Maire indique que nous sommes actuellement en relation avec la Préfecture pour la dématérialisation.

Après concertation, le conseil municipal décide :

- d'autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ce projet ;
- de porter les dépenses en investissement au budget primitif 2020.

Délibération : Demande de subvention DETR pour le changement de PC pour la dématérialisation @ctes

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de changer d'ordinateur à cause du système qui doit être Windows 10 car il n'y a plus de mise à jour sur Windows 7. De plus, le prochain PC sera plus performant pour accueillir l'application @ctes pour la dématérialisation des délibérations et des budgets.

M. Le Maire informe le conseil municipal qu'une subvention peut-être demandée au titre de de l'acquisition matériel et de logiciels dédiés à l'application @ctes au niveau de la DETR.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, approuve ce projet et décide :

- d'entreprendre le changement de matériel informatique,
- d'inscrire cette dépense au budget primitif 2020,
- demande à M le Maire d'effectuer une demande de subvention auprès de la Préfecture au titre de la DETR 2020,
- autorise M le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ce projet.

Fait et délibéré ce jour,

Le Maire,
Norbert CAJOT